

**MAIRIE  
DE  
SAINT-PIERRE-QUIBERON  
56510  
MORBIHAN**



## Séance du 09 avril 2015

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

---

L'an deux mille quinze, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre Quiberon (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Laurence LE DUVEHAT, Maire.

Présents : LE DUVEHAT Laurence, JOFES Roger, DUPERRET Françoise, LOGET Jean-Yves, NOEL-CHATAIN Nathalie, LUCAS Valérie, LAPEYRERE Bernard, LE LAN Joselyne, GUEHO Aimé, JOZAN Marine, OLLIVIER Françoise, KERMORVANT Arnel, DUBOIS François, LE HYARIC Jacques, LE DUVEHAT Jean-Pierre, PRUVOST Georges, COTTIN Sylvie

Absents excusés : DUMAS Pierre, MARIE Françoise

Procurations :

DUMAS Pierre à LE DUVEHAT Jean-Pierre

MARIE Françoise à NOEL-CHATAIN Nathalie

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Absents excusés : 2 Procurations : 2

Date de convocation : 04/04/2015

Date d'affichage : 16/04/2015

Après l'appel des membres du Conseil Municipal et constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance, le Conseil Municipal désigne le secrétaire de séance.

Monsieur LAPEYRERE Bernard a été désigné secrétaire de séance.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 27 février 2015**

Madame le Maire soumet le compte rendu du précédent Conseil Municipal à l'approbation de l'assemblée délibérante.

**S'agissant d'une information donnée par Madame le Maire relative au montant définitif de l'attribution de compensation (AC) versée en 2014 à la commune par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique(AQTA) :**

- Monsieur DUBOIS, sur la base des informations apportées par les services de la Communauté de commune et diffusées par Madame Le Maire, demande à ce que soit bien considéré que :
  - Les explications fournies indiquent que le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2014 est en baisse par rapport à l'attribution de compensation prévisionnelle au regard, non d'une baisse des bases fiscales, mais d'un niveau de ces bases moins élevé que prévu lors du calcul prévisionnel de l'attribution de compensation.

Sont rappelées les informations apportées par les services de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique et diffusées lors du précédent Conseil municipal :

« Je vous prie de trouver ci-joint l'état 1288M de la commune de St Pierre Quiberon ainsi que le tableau de calcul de votre AC.

Pour déterminer la fraction du taux de TH (il s'agit de la part TH du département reversée aux communes en 2011, et qui est maintenant perçue par AQTA et compensée) , il convient de multiplier les bases de TH x le taux de TH du CG (majoré des frais de gestion de l'Etat) :

$$10\,746\,747 \times 8.55\% = 918\,846 \text{ euros.}$$

Le montant estimé en décembre 2013 était de 924 230 euros.

Les bases de TH de la commune ont été moins élevées que prévues. »

**S'agissant de la liberté d'expression évoquée lors du Conseil municipal précédent :**

- Madame Cottin s'étonne et regrette l'allusion formulée dans le journal municipal « Les Nouvelles » n° 4, à la page 10 à la rubrique concernant les commerçants et artisans.

Madame Le Maire prend note de cette remarque.

Ces précisions étant consignées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité,**

- D'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2015.

## INFORMATIONS

### 1. Informations générales

#### **A. Compte rendu de la réunion du mardi 17 mars 2015 de la Commission des Finances de l'Association des Maires de France (AMF)**

Madame le Maire fait lecture du compte rendu de la Commission des Finances de l'Association des Maires de France (AMF) en date du 17 mars 2015 et attire particulièrement l'attention sur les extraits suivants :

« Outre la réduction des services publics, Philippe LAURENT (Président de la Commission) rappelle que la baisse des dotations risque également d'entraîner une forte baisse des investissements publics et par effet de levier, de l'investissement privé »

« Antoine HOME (Rapporteur de la commission) : La baisse des dotations induira la chute des aides aux associations et la hausse de la fiscalité locale. Il rappelle que la baisse des dotations touche de plein fouet les départements dont la CAF nette dégringole à – 3 M€ pour certains. Il estime que beaucoup de communes risquent de passer sous la tutelle des préfets pour des budgets en déséquilibre. »

« La commission rappelle que l'Etat risque de s'appuyer sur le montant des excédents de fonctionnement capitalisés pour démontrer que la baisse des dotations n'aura pas d'impact sur l'investissement puisque le montant de ces excédents avoisine les 20 milliards d'euros . Toutefois, si certaines communes ont des excédents, c'est loin d'être une généralité, notamment dans les petites communes rurales qui vont connaître notamment des problèmes de financement de l'entretien de toutes les voies de communication. »

« La commission rappelle aussi, que la baisse des dotations ne touchera pas seulement l'investissement mais, et de plein fouet, le soutien aux activités culturelles et prévoit la disparition de nombreux festivals. »

#### **B. « Rendre Saint-Pierre Quiberon plus attractive, mieux connue, plus dynamique »**

Dans ces termes, Madame Le Maire résume l'ambition de l'équipe municipale et la décline notamment au travers d'objectifs affirmés : (Extraits)

- Améliorer la capacité d'accueil de jeunes ménages actifs par le soutien à une dynamique de l'emploi et pour la pérennité de la vie locale, notamment l'accueil dans les écoles sur la commune.

Madame Le Maire évoque également des contraintes à dépasser :

- Le cadrage urbain est actuellement en cours via la réalisation du Plan Local d'Urbanisme,

- Une tension sur les recettes municipales via la baisse amorcée des dotations de l'Etat allant s'accroître dans l'avenir pour atteindre une réduction estimée de l'ordre de – 190 000 € entre 2013 et 2017 (Estimation trésorerie),
- Une pression à la hausse sur les dépenses face à ce qui avait été envisagé, notamment :
  - Des contributions en attente de paiement qu'il faut apurer,
  - Une augmentation de la Contribution attendue au Grand site Dunaire,
  - La nécessité de prévoir le paiement d'une prestation à la Communauté de communes afin de s'inscrire dans la dynamique de la mise en place d'une instruction centralisée des autorisations d'urbanisme en relais du désengagement de l'Etat,
  - Un accroissement tendanciel des primes d'assurances, qu'il s'agisse des bâtiments ou des personnels, quant certaines communes rencontrent parfois des difficultés à conserver certaines garanties et la nécessité de réaliser des provisions pour permettre des remplacements en attente des remboursements,
  - La nécessité de faire face à des besoins prégnants d'entretien et de maintenance sur les ouvrages publics, bâtiments, ports ...marquant parfois une faiblesse du suivi entrepris par le passé,

Madame Le Maire explique que ce contexte conduit à prioriser les actions municipales tout en respectant la vision politique :

- Renforcer l'emploi, (18 % de chômage sur la presqu'île) avec la perspective :
  - à court terme, en partenariat avec la Ville de Quiberon, d'adhérer à Néo 56, association visant à consolider et développer l'action de l'actuel Point Accueil Emploi,
  - le développement de l'emploi pérenne, sans recrutement municipal attendu, en optimisant les efforts d'implantation de nouvelles activités économiques, de nouvelles formes de pratiques professionnelles (accueil temporaire à l'étude, espace de co-working ...)
- Optimiser progressivement l'organisation de nos services publics, permettant, dès cette année, le recrutement de deux saisonniers de moins
- Faire des choix face à l'augmentation des coûts de certains services extérieurs (+ 40 % pour les postes de secours estivaux) en lien avec l'amélioration des conditions d'accueil, conduisant cette année à privilégier des investissements pour l'accès aux plages et en concentrant les dépenses de fonctionnement sur le poste de secours de Kéraude. Ceci se traduisant par l'amélioration de la signalétique d'accès aux plages, une nouvelle borne de secours à Penthièvre, des tapis d'accès en faveur des familles et personnes à mobilité réduite...
- Renforcer la capacité d'accueil en logements, ciblant les jeunes actifs via les options à prendre dans le cadre de l'élaboration du PLU, la réalisation (en cours de définition) de logements sur l'îlot du Celtic (PLUS, PLS ..., Accession ...)
- Affirmer la qualité d'accueil dans les bâtiments communaux (communication, entretien ...) tout en en garantissant l'usage le plus efficace au regard des objectifs, ainsi que le plus efficient quant aux charges de fonctionnement, mais aussi sécuriser et agrémenter l'accès au domaine public, notamment en ce qui concerne les ports pour lesquels des travaux se réalisent pour la réparation des môles, des mouillages ...

- Adapter, en lien avec la stratégie touristique de la Communauté de communes aux côtés du CDT et du CRDT, les modalités de soutien à l'Office de tourisme de Saint-Pierre Quiberon afin de contribuer au renforcement des missions dans une articulation pertinente et efficace avec le soutien à des acteurs locaux ou extérieurs (concerts classiques, grands cirques, évènements d'actualité ...)
- Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux attraits culturels liés au patrimoine, avec notamment la mise en valeur du Cromlech de Kerbourgneq, le soutien à la mise en valeur d'autres lieux comme les fontaines, chemins ..., en lien avec les associations locales
- Assurer un développement de chaque secteur de notre commune, notamment par la poursuite des travaux d'effacement des réseaux dans les villages,
- Renforcer les capacités de communication sur l'espace public et vers l'extérieur avec notamment :
  - l'installation envisagée d'un panneau d'information au Rond-point du centre culturel visant la diffusion des informations relatives à la vie et l'animation de la commune mais aussi en cas de nécessité d'informer les populations en matière de sécurité civile
  - la renégociation de nos conventions avec les opérateurs de téléphonie mobile visant une meilleure qualité de couverture du territoire pour le confort et la sécurité de chacun
  - la valorisation de l'image maritime, en particulier relative aux conditions d'accès aux sports nautiques, par l'installation souhaitée d'une Web Cam, sur les terrains communaux aux abords de l'ENSVSN

Madame le Maire poursuit en indiquant que se profile alors la question des moyens :

- Agir sur les recettes – Eléments de réflexion :
  - Faut-il imposer davantage ?
  - Peut-on inciter certains résidents secondaires à louer à l'année ?
  - Peut-on envisager une autre gestion des propriétés communales (terrains, bâtiments) ?
- Agir sur les dépenses – Eléments de réflexion :
  - Peut-on approfondir les mutualisations de moyens humains et matériels ? peut-on renforcer les partenariats publics, publics – privés (modes de gestion des services publics) ? Peut-on bénéficier davantage d'une mutualisation au sein de la Communauté de communes ...
  - Maîtriser des dépenses de fonctionnement ? (renégociation de contrats téléphoniques, assurances ..., organiser les services en anticipation de départs en retraite ...

Madame le Maire conclut en précisant que si la commune ne dispose pas de moyens financiers conséquents, au regard des enjeux auxquels elle doit faire face en tant que commune littorale, il convient de demeurer ambitieux et attentifs aux choix qui permettront « un retour sur investissement ».

## DELIBERATIONS

Madame le Maire accueille Monsieur le Trésorier et le remercie de sa présence, au titre de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.

### FINANCES

2015\_17

### Comptes de gestion 2014

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes de Monsieur le receveur municipal pour l'année 2014 et la présentation qui lui en est faite.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'approuver la présentation des comptes de gestion pour l'année 2014.

## FINANCES

2015\_18

### Comptes administratifs 2014 – Budget principal

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'ordonnateur pour l'année budgétaire 2014.

<b>C.A. PRINCIPAL</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE	3 442 398,00	3 874 481,71
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (002)		70 000,00
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 442 398,00</b>	<b>3 944 481,71</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE	1 070 805,05	1 264 379,56
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (001)	249 157,80	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	788 142,33	504 000,00
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 108 105,18</b>	<b>1 768 379,56</b>
<b>TOTAL</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>5 550 503,18</b>	<b>5 712 861,27</b>

Après présentation des comptes administratifs 2014 et après retrait de Madame Le Maire de la salle du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'adopter les comptes administratifs pour l'année 2014 relatifs au budget principal de la commune.

## FINANCES

2015\_19

### Comptes administratifs 2014 – Budget annexes « Campings »

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'ordonnateur pour l'année budgétaire 2014.

<b>C.A. CAMPINGS</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE	811 853,84	902 179,03
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (002)		10 000,00
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>811 853,84</b>	<b>912 179,03</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE	86 537,30	160 321,03
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (001)	58 734,98	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	5 424,36	0,00
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>150 696,64</b>	<b>160 321,03</b>
<b>TOTAL</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>962 550,48</b>	<b>1 072 500,06</b>

Après présentation des comptes administratifs 2014 et après retrait de Madame Le Maire de la salle du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'adopter les comptes administratifs pour l'année 2014 relatifs au budget annexe « Campings ».



## FINANCES

2015\_20

### Comptes administratifs 2014 – Budget annexes « Portivy »

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'ordonnateur pour l'année budgétaire 2014.

<b>C.A. PORTIVY</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE	2 727,25	19 986,62
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (002)		
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 727,25</b>	<b>19 986,62</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE	0,00	14 328,91
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (001)		42 209,10
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	65 358,01	
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>65 358,01</b>	<b>56 538,01</b>
<b>TOTAL</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>68 085,26</b>	<b>76 524,63</b>

Après présentation des comptes administratifs 2014 et après retrait de Madame Le Maire de la salle du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'adopter les comptes administratifs pour l'année 2014 relatifs au budget annexe « Portivy ».

## FINANCES

2015\_21

### Comptes administratifs 2014 – Budget annexes « Port d'Orange »

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'ordonnateur pour l'année budgétaire 2014.

<b>C.A. PORT D'ORANGE</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE	8 096,80	24 185,67
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (002)		
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 096,80</b>	<b>24 185,67</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE	18 853,58	16 665,80
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (001)	10 587,92	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	20 000,00	
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>49 441,50</b>	<b>16 665,80</b>
<b>TOTAL</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>57 538,30</b>	<b>40 851,47</b>

Après présentation des comptes administratifs 2014 et après retrait de Madame Le Maire de la salle du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'adopter les comptes administratifs pour l'année 2014 relatifs au budget annexe « Port d'Orange ».

## FINANCES

2015\_22

### Comptes administratifs 2014 – Budget annexes « Restaurant municipal »

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'ordonnateur pour l'année budgétaire 2014.

<b>C.A. RESTAURANT MUNICIPAL</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE	82 149,90	68 713,60
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (002)		16 768,20
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>82 149,90</b>	<b>85 481,80</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE		
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (001)		
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1		
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>82 149,90</b>	<b>85 481,80</b>

Après présentation des comptes administratifs 2014 et après retrait de Madame Le Maire de la salle du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'adopter les comptes administratifs pour l'année 2014 relatifs au budget annexe « Restaurant municipal ».

## FINANCES

2015\_23

### Comptes administratifs 2014 – Budget annexes « Lotissement de Kerbourgneec »

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'ordonnateur pour l'année budgétaire 2014.

<b>C.A. LOTISSEMENT</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE	0,00	0,00
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (002)	381,30	
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>381,30</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE		
	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (001)		
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1		
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>381,30</b>	<b>0,00</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'adopter les comptes administratifs pour l'année 2014 relatifs au budget annexe « Lotissement de Kerbourgneec ».

## FINANCES

2015\_24

### Affectation des résultats 2014 – Budget principal

Après le vote des comptes administratifs 2014, il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats pour chaque budget en tout ou en partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

L'affectation doit, en premier lieu, permettre de couvrir les besoins d'investissement en comblant le solde de cette section.

Les résultats 2014 relatifs au budget principal sont les suivants :

#### **C.A. PRINCIPAL 2014**

R\_002 Excédent de fonctionnement réalisé : 502 083,71 €

D\_001 Déficit d'investissement réalisé : 55 583,29 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'affecter les excédents de fonctionnement de l'exercice 2014 au budget primitif de l'exercice 2015 relatif au budget principal, ainsi qu'il suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL 2015**

R\_002 Excédent de fonctionnement reporté : 70 000 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 432 083,71 €

## FINANCES

2015\_25

### Affectation des résultats 2014 – Budget annexe « Campings »

Après le vote des comptes administratifs 2014, il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats pour chaque budget en tout ou en partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

L'affectation doit, en premier lieu, permettre de couvrir les besoins d'investissement en comblant le solde de cette section.

Les résultats 2014 relatifs au budget annexe « Campings » sont les suivants :

**C.A. CAMPINGS 2014**

R\_002 Excédent de fonctionnement réalisé : 100 325,19 €

D\_001 Excédent d'investissement réalisé : 15 048,75 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'affecter les excédents de fonctionnement de l'exercice 2014 au budget primitif de l'exercice 2015 relatif au budget annexe « Campings », ainsi qu'il suit :

**BUDGET CAMPINGS 2015**

R\_002 Excédent de fonctionnement reporté : 49 000 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 51 325,19 €

**FINANCES**

2015\_26

**Affectation des résultats 2014 – Budget annexe « Portivy »**

Après le vote des comptes administratifs 2014, il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats pour chaque budget en tout ou en partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

L'affectation doit, en premier lieu, permettre de couvrir les besoins d'investissement en comblant le solde de cette section.

Les résultats 2014 relatifs au budget annexe « Portivy » sont les suivants :

**C.A. PORT DE PORTIVY 2014**

R\_002 Excédent de fonctionnement réalisé : 17 259,37 €

R\_001 Excédent d'investissement réalisé : 56 538,01 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à la majorité [15 voix pour, 4 voix contre : F DUBOIS, J LE HYARIC, G PRUVOST, S COTTIN]**

- D'affecter les excédents de fonctionnement de l'exercice 2014 au budget primitif de l'exercice 2015 relatif au budget annexe « Portivy », ainsi qu'il suit :

**BUDGET PORT DE PORTIVY 2015**

R\_002 Excédent de fonctionnement reporté : 10 259,37 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 7 000,00 €

## FINANCES

2015\_27

### Affectation des résultats 2014 – Budget annexe « Port d'Orange »

Après le vote des comptes administratifs 2014, il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats pour chaque budget en tout ou en partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

L'affectation doit, en premier lieu, permettre de couvrir les besoins d'investissement en comblant le solde de cette section.

Les résultats 2014 relatifs au budget annexe « Port d'Orange » sont les suivants :

#### **C.A. PORT D'ORANGE 2014**

R\_002 Excédent de fonctionnement réalisé : 16 088,87 €

D\_001 Déficit d'investissement réalisé : 12 775,70 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'affecter les excédents de fonctionnement de l'exercice 2014 au budget primitif de l'exercice 2015 relatif au budget annexe « Port d'Orange », ainsi qu'il suit :

#### **BUDGET PORT D'ORANGE 2015**

R\_002 Excédent de fonctionnement reporté : 1 088,87 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 15 000,00 €

## FINANCES

2015\_28

### Affectation des résultats 2014 – Budget annexe « Restaurant municipal »

Après le vote des comptes administratifs 2014, il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats pour chaque budget en tout ou en partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

L'affectation doit, en premier lieu, permettre de couvrir les besoins d'investissement en comblant le solde de cette section.

Les résultats 2014 relatifs au budget annexe « Restaurant municipal » sont les suivants :

**C.A. RESTAURANT MUNICIPAL 2014**

R\_002 Excédent de fonctionnement réalisé : 3 331,90 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'affecter les excédents de fonctionnement de l'exercice 2014 au budget primitif de l'exercice 2015 relatif au budget annexe « Restaurant municipal », ainsi qu'il suit :

**BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL 2015**

R\_002 Excédent de fonctionnement reporté : 3 331,90 €

**FINANCES**

2015\_29

**Affectation des résultats 2014 – Budget annexe « Lotissement de Kerbourgneq »**

Après le vote des comptes administratifs 2014, il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats pour chaque budget en tout ou en partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

L'affectation doit, en premier lieu, permettre de couvrir les besoins d'investissement en comblant le solde de cette section.

Les résultats 2014 relatifs au budget annexe « Lotissement de Kerbourgneq » sont les suivants :

**C.A. LOTISSEMENT KERBOURGNEC 2014**

D\_002 Déficit de fonctionnement réalisé : 381,30 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 au budget primitif de l'exercice 2015 relatif au budget annexe « Lotissement de Kerbourgneq », ainsi qu'il suit :

**BUDGET LOTISSEMENT DE KERBOURGNEC 2015**

D\_002 Déficit de fonctionnement reporté : 381.30 €



FINANCES

2015\_30

Taxes directes locales – Taux d'imposition 2015

Pour obtenir le produit nécessaire à l'équilibre du budget principal primitif 2015,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE, à l'unanimité,**

- De fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	6,93
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,27
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	20,72

## FINANCES

2015\_31

### Budgets primitifs 2015 – Budget principal

Après présentation des budgets primitifs,

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	3 964 418,79	3 894 418,79
	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		70 000,00
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 964 418,79	3 964 418,79
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	777 759,13	1 117 484,75
	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	788 142,33	504 000,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	55 583,29	
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 621 484,75	1 621 484,75
<b>TOTAL</b>		
TOTAL DU BUDGET	5 585 903,54	5 585 903,54

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à la majorité [15 voix pour, 4 abstentions : F DUBOIS, J LE HYARIC, G PRUVOST, S COTTIN]**

- D'adopter le budget primitif 2015 relatif au budget principal de la commune

## FINANCES

2015\_32

### Budgets primitifs 2015 – Budget annexe « Campings »

Après présentation des budgets primitifs,

<b>BUDGET CAMPINGS</b>		
<b> FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS VOTES	896 350,00	847 350,00
	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		49 000,00
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>896 350,00</b>	<b>896 350,00</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS VOTES	84 499,64	74 875,25
	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	5 424,36	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		15 048,75
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>89 924,00</b>	<b>89 924,00</b>
<b> TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>986 274,00</b>	<b>986 274,00</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à la majorité [15 voix pour, 4 voix contre : F DUBOIS, J LE HYARIC, G PRUVOST, S COTTIN]**

- D'adopter le budget primitif 2015 relatif au budget annexe « Campings »

## FINANCES

2015\_33

### Budgets primitifs 2015 – Budget annexe « Portivy »

Après présentation des budgets primitifs,

<b>BUDGET PORTIVY</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS VOTES	27 519,37	17 260,00
	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		10 259,37
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 519,37	27 519,37
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS VOTES	5 718,17	14 538,17
	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	65 358,01	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		56 538,01
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	71 076,18	71 076,18
<b>TOTAL</b>		
TOTAL DU BUDGET	98 595,55	98 595,55

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à la majorité [15 voix pour, 4 abstentions : F DUBOIS, J LE HYARIC, G PRUVOST, S COTTIN]**

- D'adopter le budget primitif 2015 relatif au budget annexe « Portivy »

## FINANCES

2015\_34

### Budgets primitifs 2015 – Budget annexe « Port d'Orange »

Après présentation des budgets primitifs,

<b>BUDGET PORT D'ORANGE</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	42 683,18	41 594,31
	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 088,87
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	42 683,18	42 683,18
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	20 079,62	52 855,32
	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	20 000,00	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	12 775,70	
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52 855,32	52 855,32
<b>TOTAL</b>		
TOTAL DU BUDGET	95 538,50	95 538,50

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à la majorité [15 voix pour, 4 abstentions : F DUBOIS, J LE HYARIC, G PRUVOST, S COTTIN]**

- D'adopter le budget primitif 2015 relatif au budget annexe « Port d'Orange »

## FINANCES

2015\_35

### Budgets primitifs 2015 – Budget annexe « Restaurant municipal »

Après présentation des budgets primitifs,

<b>BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS VOTES	113 859,62	110 527,72
	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		3 331,90
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	113 859,62	113 859,62
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS VOTES		
	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		
TOTAL DU BUDGET	113 859,62	113 859,62

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'adopter le budget primitif 2015 relatif au budget annexe « Restaurant municipal »

## FINANCES

2015\_36

### Budgets primitifs 2015 – Budget annexe « Lotissement de Kerbourgneec »

Après présentation des budgets primitifs,

<b>BUDGET LOTISSEMENT</b>		
<b> FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS VOTES		381,30
	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	381,30	
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>381,30</b>	<b>381,30</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS VOTES		
	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b> TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>381,30</b>	<b>381,30</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'adopter le budget primitif 2015 relatif au budget annexe « Lotissement de Kerbourgneec »

## FINANCES

2015\_37

### Provision semi-budgétaire

Le provisionnement budgétaire permet de constater une dépréciation, un risque ou d'étaler une charge. Le régime de provision semi-budgétaire est le régime de droit commun.

Afin de constituer une provision pour les restes à recouvrer qui peuvent être compromis sur le compte de tiers, notamment pour les loyers des immeubles communaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE, à l'unanimité,**

- De provisionner au budget principal 2015 une somme de 20 000 € (section de fonctionnement, art. 6815).

## FINANCES – ASSOCIATIONS

2015\_38

### Subventions aux associations

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE, à la majorité [16 voix pour, 3 abstentions : F DUBOIS, J LE HYARIC, G PRUVOST]**

- D'accorder les subventions détaillées ci-dessous :

#### **SUBVENTIONS A CARACTERE SCOLAIRE / EDUCATIF**

Pour les subventions à l'élève, les subventions seront versées aux organismes gestionnaires des écoles sur présentation de la liste des élèves concernés.

- USEP – Ecole Primaire Publique : 4.60 € / élève licencié
- UGSEL – Ecole Primaire St Joseph : 4.60 € / élève licencié
- UNSS – Collège Beg Er Vil Quiberon : 7.65 € / élève licencié St-Pierrois
- Sport – Collège Sainte Anne de Quiberon : 7.65 € / élève licencié St-Pierrois
- Comité de Jumelage : 61 € / enfant (2 enfants)
  
- Amicale de l'Ecole Publique : 2 000 €
- APEL Ecole St Joseph : 750 €



### **SUBVENTIONS A CARACTERE SPORTIF**

Au sein de la commission « Associations », les propositions de subvention sont basées sur l'étude d'un dossier de demande adressé par les associations et sur la base d'un budget prévisionnel.

- La Boule Bretonne : 400 €
- Presqu'île Basket Club de Quiberon : 110 €
- Presqu'île Kite Surf : 160 €
- SPOC (Badminton) : 240 €
- Judo Club : 280 €
- Société des Régates Saint-Pierroises : 500 €
- FFVL (Voile libre) : 300 €
- Grol Race (course de rollers) : 500 €
- Quiberon Triathlon : 1 500 €
- Club de Football de la Presqu'île : 480 €

### **SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL ET DE LOISIRS**

- Chevalets de la peinture Quiberon : 60 €
- Arboretum : 80 €
- Diapason : 190 €
- Rêve de Clown : 50 €
- Loisirs et culture : 1 000 €
- Foyer laïque de Quiberon : 250 €
- Bridge club : 50 €
- Termaji : 425 €
- Accueil de loisirs sans hébergement de Quiberon : 5 500 €

### **SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL OU HUMANITAIRE**

- L'Envolée : 750 €
- Restos du cœur : 160 €
- Secours populaire : 50 €
- Info Toxicomanie : 50 €
- La Ligue contre le Cancer : 50 €
- Société de Saint-Vincent de Paul : 80 €
- SNSM : 800 €
- Doudous coquillages et petits trésors : 100 €

### **ASSOCIATIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE**

- Officiers Mariniers : 85 €
- AMMAC : 50 €
- UFAC : 80 €
- FNACA : 80 €
- Souvenir Français : 50 €

### **AUTRES SUBVENTIONS**

- Comice Agricole : 405 €
- Chambre des métiers : 150 €

## FINANCES – TOURISME

2015\_39

### Subvention à l'Office de Tourisme

Le Conseil municipal, en séance du 21 novembre 2014, a attribué à l'Office de Tourisme de Saint Pierre Quiberon une subvention de fonctionnement de 40 000 € à titre transitoire.

Le budget principal 2015, voté aujourd'hui, comporte une inscription d'une somme de 40 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE, à l'unanimité,**

- De voter la confirmation d'une subvention de 40 000 € à l'office de tourisme de Saint-Pierre Quiberon au titre de l'exercice 2015.

## FINANCES – TOURISME

2015\_40

### Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme

Un avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'office de tourisme est nécessaire afin :

- De mieux tenir compte du rythme de préparation de la saison d'été impliquant des engagements financiers préalables par l'Office de Tourisme, en respect des besoins du Trésor public quant à la connaissance des modalités de versement de la taxe de séjour.

Des versements échelonnés par quart du produit de la taxe de séjour n-1 sur avril, juin, septembre et novembre de l'année n apparaissent plus adaptés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE, à l'unanimité,**

- D'approuver des modalités de versement de la taxe de séjour perçue au titre de l'année n-1, par quarts en avril, juin, septembre et novembre de l'année n,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens telle que présentée en pièce jointe.

## FINANCES – ACTION SOCIALE

2015\_41

### Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil municipal, en séance du 21 novembre 2014, a attribué au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint Pierre Quiberon une subvention de fonctionnement de 20 000 € à titre transitoire.

Le budget principal 2015, voté aujourd'hui, comporte une inscription d'une somme de 39 559.72 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE, à l'unanimité,**

- De voter pour l'exercice 2015 une subvention complémentaire au CCAS de Saint-Pierre Quiberon de 19 559,72 €.

## FINANCES – EDUCATION

2015\_42

### Participation à la voile scolaire

Considérant l'avis favorable de :

- la Commission Affaires scolaires, Animations, Jeunesse, Sports qui s'est réunie le 27 mars 2015,

Dans le cadre des activités nautiques, la Société des Régates de Saint-Pierre Quiberon (SRSPQ) a été retenue pour organiser des séances de voile scolaire. Huit séances pour les classes de CE2/CM1/CM2 des deux écoles sont prévues (test boléro compris).

Les effectifs scolaires prévisionnels concernés sont les suivants :

Ecole Publique

CE2 : 10 élèves

CM : 12 élèves

Ecole Privée

CE2/CM1/CM2 : 9 élèves

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE, à l'unanimité,**

- De prendre en charge financièrement les séances de voile pour les écoles primaires publique et privée au titre de l'année 2015, à hauteur de 11.60 € / séance / élève.

- De dire que le paiement s'effectuera au nombre réel d'élèves présents, avec une garantie minimum,
  - Soit, au minimum :  $11,60 \times 31 \text{ élèves} \times 8 \text{ séances} = 2\,876,80 \text{ €}$
  - Soit, au maximum :  $11,60 \times 40 \text{ élèves} \times 8 \text{ séances} = 3\,712 \text{ €}$

Le transport sera assuré par le bus municipal.

## FINANCES

2015\_43

### Tarifs communaux 2015 – Actualisation

Par délibération n° 2015\_15, en date du 27 février 2015, l'assemblée délibérante a complété les tarifs communaux quant à un forfait mensuel pour droit de place hors marchés, et pour la fabrication et la pose de panneaux d'indication en faveur des acteurs économiques.

Par ailleurs, la pratique de la « Foire aux livres » organisée annuellement par la Ville de Saint-Pierre Quiberon fait apparaître un besoin de simplification de la tarification des documents vendus.

Pour actualiser la délibération n° 2014\_91 et permettre une lecture facilitée des tarifs communaux :

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- D'approuver la mise en place d'un tarif unique de 1 € TTC pour chaque document acquis auprès de la Mairie dans le cadre de foires aux livres,
- D'approuver la mise à jour du tableau des tarifs communaux pour tenir compte des récentes évolutions des tarifs communaux, pour 2015, arrondis au dixième,
- En conséquence, de retenir les tarifs communaux pour 2015, actualisés et rassemblés comme suit :

PATRIMOINE	2015
<b>Location de locaux</b>	
<b>Restaurant municipal</b>	
Module	70,2 €
Plonge	28,7 €
Cuisine	190,8 €
Ensemble des modules + Plonge + Cuisine	500,4 €
Nettoyage de(s) salle(s)	102,5 €
<b>Centre Culturel</b>	
Salle de spectacle (à l'étage) de 12h à 12h	351,1 €
Salle de spectacle : journée supplémentaire	174,4 €
Bar	46,3 €

Bar : journée supplémentaire	23,1 €
Forfait chauffage	32,0 €
Location courte (jusqu'à 2h30) de la salle de spectacle	117,0 €
Nettoyage de(s) salle(s)	102,5 €
<b>Local situé rue Curie</b>	984,9 €
<b>Location de matériel</b>	
Barrière unité / jour (jusqu'à 8 jours)	1,7 €
Barrière unité / jour (au-delà de 8 jours)	0,4 €
Table + 2 bancs / jour	11,1 €
Verres (24 unités) / jour	8,7 €
Vaisselle (24 unités) / jour	19,0 €
<b>Remboursement matériel cassé</b>	
Verre, couvert (par unité)	2,1 €
Assiette, tasse (par unité)	3,0 €
Matériel livré	22,9 €
Eau pour services divers	2,4 €
<b>Location de matériel avec chauffeurs (sauf week-end)</b>	
Tracteur	57,9 € / h
Tracteur + engin tracté	67,5 € / h
Petit camion	48,2 € / h
Tarif horaire de l'agent mis à disposition	100 € la mission + 25,0 € / h
Mise à disposition de conteneurs ordures ménagères (pour évènements exceptionnels)	15,0 €
<b>Location de parcelles / emplacements</b>	
Parcelle AZ 437 (Zone Artisanale)	1234,2 €
Parcelle AP 465 (Rohu)	1413,0 €
Terrain Penthièvre + structure mobile pour le Club de Char à voile	950,1 €
Club de Char à voile : charges locatives /m3 d'eau	2,5 €
Emplacement pour l'association de kayaks "Sillages" (face à la descente de la plage St-Joseph de l'Océan)	660,6 €
Emplacement pour du matériel d'activité nautique / Rohu (impasse des Courlis)	685,8 €
Location pour port d'Orange (catamaran)	500,0 € pour 2 mois
Compteur forain ponctuel	15,0 €
<b>VIE ECONOMIQUE</b>	<b>2015</b>
<b>Occupation temporaire du domaine public par des entreprises ou des particuliers</b>	
Droit fixe	11,1 €
Droit proportionnel / m2 / jour	0,4 €
<b>Occupation saisonnière du domaine public</b> <i>N.B. Les occupations saisonnières du domaine public communal sont soumises à autorisation de l'autorité territoriale. Les autorisations seront accordées, sous réserve de non gêne pour les piétons et pour la circulation</i>	
<b>Terrasses</b>	
Terrasse front de mer (m2)	42,2 €
Terrasse hors front de mer (m2)	11,5 €
<b>Chevalets publicitaires</b>	

Chevalet situé en front de mer (forfait)	42,2 €
Chevalet situé hors front de mer (forfait)	11,5 €
<b>Occupation journalière (ml)</b>	6,2 €
<b>Droits de place "Marché"</b>	
<b>Centre-ville</b>	
Abonnement année (ml)	1,2 €
Abonnement 6 mois (ml)	1,8 €
Abonnement 2 mois (ml)	3,8 €
Passage hiver (ml) : du 01/01/2015 au 30/06/2015 et du 01/09/2015 au 31/12/2015	1,6 €
Passage été (ml) : du 01/07/2015 au 31/08/2015	5,0 €
Vente au véhicule (ml)	2,0 €
Droit de branchement électrique	1,2 €
Droit d'éclairage (branchement électrique inclus)	3,0 €
<b>Kerhostin</b>	
Mètre linéaire	1,6 €
Vente au véhicule (ml)	2,1 €
Droit de branchement électrique	1,2 €
Droit d'éclairage (branchement électrique inclus)	3,0 €
<b>Penthièvre</b>	280,3 €
<b>Portivy</b>	
Mètre linéaire	1,6 €
Droit de branchement électrique	1,2 €
<b>Droits de place hors "Marché"</b>	
Droits de place du 01/09 au 31/05	1,6 €
Droits de place du 01/06 au 31/08	4,4 €
Forfait mensuel du 01/09 au 31/05 (DCM du 27 février 2015)	48 €
Forfait mensuel du 01/06 au 31/08 (DCM du 27 février 2015)	132 €
Forfait "Doggy Bus"	175,1 €
Forfait poissonnerie "Lucas"	581,8 €
<b>Cirques, Marionnettes &amp; Manèges</b>	
Chapiteau moyen de 75 à 300 m <sup>2</sup>	120,0 €
Cirque sans chapiteau < à 75 m <sup>2</sup>	37,0 €
Grand cirque > à 300 m <sup>2</sup>	259,0 €
Marionnettes	21,0 €
Forfait manège	800,0 €
Autos tamponneuses	45,0 € la semaine
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>2015</b>
<b>Travaux pour le compte de tiers sur terrain communal</b>	
Bateaux (ml)	47,8 €
Busage de fossés	60,2 €
Regard de branchement eaux pluviales	141,8 €
Eclairage lotissements privés (entretien courant)	59,8 €
Travaux occasionnels : Tarif horaire de l'agent mis à disposition	19,9 €
Fabrication et pose de panneaux d'indication économique (en application de la DCM du 27 février 2015)	60 €
<b>Ramassage des déchets verts (tarif forfaitaire annuel)</b>	52,3 €

<b>AUTRES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX</b>	<b>2015</b>
<b>Cimetière</b>	
<b>Columbarium</b>	
Logement	517,3 €
Concession 15 ans	108,8 €
<b>Concession</b>	
15 ans	187,9 €
30 ans	395,4 €
50 ans	1 086,9 €
<b>Mise en caveau provisoire</b>	25,6 €
Taxe d'occupation journalière	1,4 €
<b>Médiathèque</b>	
Abonnement famille	15,6 €
Abonnement individuel	10,0 €
Carte d'adhérent	1,0 €
Remplacement carte d'adhérent perdue	1,0 €
Livre / Dvd perdu	Prix de remplacement à neuf
Vente de livres dans le cadre de bourses aux livres (tarif unitaire par document acquis)	1,00 €
<b>Restaurant municipal</b>	
Enfant	2,9 €
Personnel communal	4,8 €
Tiers intervenant pour la commune	5,9 €
Retraité	7,8 €
<b>Garderie périscolaire</b>	
Tarif de 07h30 à 08h35	0,8 €
Tarif de 16h30 à 18h30 (goûter inclus)	2,4 €
forfait garderie 1h avec goûter (16h30-17h30)	1,4 €
<b>Reproduction de documents</b>	
Cédérom	2,7 €
Clé USB	Prix coutant
<u>Copie papier de documents administratifs :</u> Page de format A4, impression noir & blanc N.B. Ce tarif est fixé par arrêté (du Premier ministre) et ne peut faire l'objet d'une augmentation.	0.25 €
<u>Autres copies : <b>administrés ou associations</b></u>	
Page de format A4, impression noir & blanc	0,3 €
Page de format A4, impression couleur	0,8 €
Page de format A3, impression noir et blanc	0,4 €
Page de format A3, impression couleur	1,1 €

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2015\_44

### Téléphonie mobile – Convention avec la société Orange

Le réseau de téléphonie mobile, sur le territoire communal, présente de sérieux dysfonctionnements de couverture et de capacité. Ceci impacte l'attractivité économique et touristique de la commune, sans parler des risques sur la sécurité.

La commune de Saint-Pierre-Quiberon a donc, dès la mi-2014, contacté l'opérateur de téléphonie mobile Orange pour lui demander de vérifier l'état de son réseau mobile et d'étudier les solutions à mettre en œuvre afin de remplir sa mission de service public.

La commune est couverte actuellement par 2 sites Orange situés à Penthièvre (3G) et dans la ZA de Kergroix (2G). Orange propose de déployer rapidement sur le site de Kergroix les technologies 3G et 4G nécessaires à toute amélioration y compris le changement des 2 antennes existantes. Le planning prévisionnel est de disposer d'une première étape 3G (niveau U900) fin juin - début Juillet 2015, d'une deuxième étape 3G (niveau 2100) au 2<sup>ème</sup> semestre 2015. La 4G serait alors installée en 2016.

A chaque réalisation des étapes techniques, la Commune fera effectuer des mesures de champs électromagnétiques (depuis janvier 2014, une commune peut demander directement à l'Agence Nationale des Fréquences des mesures gratuites auprès de cabinets indépendants). Les résultats de ces mesures seront portés à la connaissance des concitoyens.

La convention de bail pour occupation temporaire du domaine communal porte sur la poursuite du bail annuel précaire (signé en 2009 avec une prochaine échéance au 14 août 2015) avec les modifications suivantes : date début du bail : 15 août 2015, durée 12 ans (amortissement des investissements), résiliation 24 mois (durée moyenne pour remplacer un site Orange et maintenir la qualité de service mobile), redevance annuelle fixée à 6.000 euros, révision de prix chaque année sur la base l'indice du coût à la construction.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à la majorité [16 voix pour, 3 abstentions : F DUBOIS, J LE HYARIC, G PRUVOST]**

- D'autoriser Madame Le Maire à signer la nouvelle convention d'occupation du domaine public avec la société Orange présentée ci-joint.



## PERSONNEL COMMUNAL

2015\_45

### Convention d'Inspection en Hygiène et Sécurité du Travail

- Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 23 ;

- Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la sécurité du Travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 5 ;

- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 22 décembre 2003 créant la mission d'inspection en Hygiène et Sécurité et approuvant le mobile de convention ;

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention pour légitimer l'intervention d'un agent du Centre de Gestion du Morbihan, conformément aux textes en vigueur ;

Madame le Maire rappelle les obligations de la Collectivité Territoriale en matière d'Hygiène et Sécurité du Travail. Parmi ces obligations figure l'inspection Hygiène et Sécurité des lieux de travail.

- Les collectivités doivent disposer d'un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection, en plus de leur(s) assistant(s) de prévention interne(s). Ceci en vue de :
  - contrôler les missions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail,
  - proposer à l'autorité territoriale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels ainsi qu'en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires,
  - assister, avec voix consultative, aux réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), avec la possibilité d'être entendu par les membres de ce comité,
  - donner un avis sur les règlements et consignes (ou tout autre document) que l'autorité envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité au travail,
  - intervenir, conformément à l'article 5-2 du décret du 10 juin 1985, modifié, dans le cadre de la résolution de situations de désaccord (retrait en cas de danger grave et imminent ...)

Madame le Maire indique que les collectivités peuvent conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) et inscrire, ainsi, la mission dans la continuité pour le mandat 2014-2020.

Cette mission proposée aux collectivités territoriales qui manifestent leur intérêt pour celle-ci, repose sur :

- l'expertise en Hygiène et Sécurité du travail, visant, à contrôler les conditions d'application des règles d'Hygiène et Sécurité et à proposer des mesures correctives et préventives

- l'accompagnement et le conseil à la mise en œuvre locale des préconisations figurant sur le rapport d'inspection.

Le conventionnement est établi pour la durée du mandat de l'autorité territoriale, son terme étant fixé au 31 décembre de la dernière année du mandat.

Cette intervention donne lieu à facturation des frais d'intervention à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies, selon la tarification votée annuellement par le conseil d'administration du CDG du Morbihan.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE, à l'unanimité,**

- de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan, le soin d'assurer la mission d'inspection en Hygiène et Sécurité du Travail ;
- d'accepter les termes de la Convention, jointe à la présente délibération, et d'inscrire au budget le montant prévisionnel de cette mission ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer la convention relative à cette mission et pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. Interventions (extraits)

- A. Monsieur Jean-Yves Loget sollicite la parole. Il s'exprime solidairement quant au travail mené sur la préparation des budgets pour 2015. Il précise que néanmoins, alors que la puissance publique doit faire des économies, force est de constater que la commune voit sa capacité d'autofinancement s'amenuiser. Ainsi, selon lui, peut-on maintenir le niveau actuel du financement à l'Office de Tourisme dans une commune comme Saint-Pierre ?

Il ajoute que les dépenses de fonctionnement sont en partie héritées du passé de la collectivité et relève l'inertie du poids des dépenses relatives aux charges de personnel.

Il indique par ailleurs, qu'en tant que représentant de la commune au sein du Grand Site Dunaire Gâvres – Quiberon, il s'est exprimé contre la proposition de budget du Syndicat pour 2015 au vu d'une perspective d'augmentation de la contribution des communes sans évolution notable de service.

La priorité doit, selon lui, se porter sur les capacités d'investissement de la commune face aux enjeux forts qui l'imposent (voies communales, réseau d'eaux pluviales ...)

Monsieur Jean-Yves LOGET exprime, en outre, le rôle attendu de la Communauté de Communes dans l'accompagnement de l'aménagement du territoire par ses compétences et ses prérogatives en matière de mutualisation de moyens

- B. Monsieur François DUBOIS, précise qu'il convient d'être précis dans l'analyse des charges de personnel en invitant à mesurer le poids des charges de personnel au regard des dépenses réelles de fonctionnement.
- C. Madame le Maire ajoute que dans la manière d'aborder les questions de coût liés au personnel, il convient également de raisonner en termes de pertinence et d'efficience dans le choix de mode d'intervention (Régie – Prestation).

## 2. Questions orales (Extraits)

- A. Monsieur François DUBOIS, souhaite connaître le positionnement de la Ville au vu de la réponse faite par Madame La Directrice des Services de l'Education Nationale suite à la sollicitation qu'il lui avait adressée quant aux modalités de soutien de la ville aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph de Kéraude.

Madame le Maire indique qu'un point sur ce sujet sera fait lors d'une séance ultérieure.

- B. Monsieur François DUBOIS sollicite, par ailleurs, la diffusion d'une note explicative sur les évolutions des dépenses portées l'article 6413, chapitre 012 du budget principal de la commune depuis 2014.

Madame Le Maire indique qu'elle répondra à cette demande à l'attention des membres du Conseil municipal.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 18

Le secrétaire de séance

Madame Le Maire

Bernard LAPEYRERE

Laurence LE DUVÉHAT